

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Construction de la salle multisports et l'extension du complexe sportif située sur le stade Edmond Blanchet, rue de Bretagne

PROCÉDURE ADAPTÉE AVEC POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER

- Maître d'ouvrage** : commune de Bédée, 2, rue de Rennes, 35137 Bédée.
- Procédure de passation** : marché passé selon une procédure adaptée avec possibilité de négocier. Marché de travaux.
- Objet du marché** : marché de travaux à procédure adaptée pour la construction de la salle multisports et l'extension du complexe sportif située sur le stade Edmond Blanchet, rue de Bretagne à Bédée (35137).
- Description sommaire** : travaux de construction d'une salle multisports accolée à la salle "Cosec", existante, ainsi que, des travaux de remodelage et de modification des locaux communs de la salle existante.
- Dévolution du marché** :
 - travaux de terrassement, VRD, aménagements extérieurs.
 - gros oeuvre.
 - charpente métallique et bois.
 - couverture, étanchéité.
 - bardages extérieurs.
 - menuiseries extérieures aluminium.
 - métallerie.
 - menuiseries intérieures bois.
 - cloisons, doublages, plafonds.
 - revêtements de sols durs, faïences.
 - peinture, nettoyage.
 - équipements sanitaires, chauffage, ventilation.
 - équipements courants faibles.
 - ascenseur.
 - Revêtements de sols sportifs.
 - équipements sportifs.
 - panneaux photovoltaïques.
 - nettoyage.
- Forme et durée du marché** : marché à procédure adaptée de travaux d'une durée de 92 semaines, hors intempéries, compris congés et période de préparation. Travaux à réaliser en continu, y compris pendant l'été (juillet & août). Livraison juillet 2024.
- Critères de sélection des candidatures** : Les candidats joindront à l'appui de leur acte d'engagement et du mémoire technique : Garanties professionnelles et financières, capacités techniques et références équivalentes. Les renseignements, documents et attestations précisés dans le Code de la commande publique et décrits dans le règlement de la consultation. Tous ces éléments sont à produire pour les cotraitants ou sous-traitants. Le marché sera attribué au mieux-disant en fonction des critères figurés sur le règlement de la consultation.
- Critères de jugement des offres** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
 - valeur technique : 45,00 %.
 - prix des prestations : 55,00 %.
- Modalités de retrait du dossier de consultation** : Le dossier doit être téléchargé dossier : **Par voie électronique** : le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de dématérialisation : www.megalys.bretagne.bzh
- Date limite de réception des offres** : mardi 12 juillet 2022, 12 h 00 (en mairie, pour les matérialisées).
- Date de visite de site** : Pour les lots : 01, 02, 03, 04, 12 et 13, la visite de site est rendue obligatoire conseil-é. Pour les lots : 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 14, 15, 16, 17 et 18, la visite de site est conseillée. Quatre dates sont fixées, le point de rencontre sera devant l'entrée de la salle de sports "Cosec", rue de Bretagne, Bédée :
 - jeudi 16 juin 2022, 10 h 00,
 - mercredi 22 juin 2022, 10 h 00,
 - jeudi 30 juin 2022, 10 h 00,
 - jeudi 7 juillet 2022, 10 h 00.
 Les soumissionnaires souhaitant ou devant effectuer une visite devront confirmer leur présence 48 h avant.
- Lieu et conditions de remise des offres** :
 - sous format papier, remise en mains propres contre récépissé ou par voie postale (lettre recommandée et avis de réception) : M. le Maire, hôtel de ville, 02, rue de Rennes, 35137 Bédée,
 - par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : www.megalys.bretagne.bzh
- Délai de validité des offres** : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- Procédures de recours** : Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Rennes.
- Renseignements complémentaires** : Renseignements administratifs et techniques : Plateforme de dématérialisation : www.megalys.bretagne.bzh
- Date d'envoi à la publication** : 30 mai 2022.

Commune d'Iffendic

Aménagement de la place de l'Église, Mairie, Poste
PROCÉDURE ADAPTÉE
1 - **Identification de l'organisme qui passe le marché** : mairie Iffendic, place de l'Église, 35750 Iffendic, tél. 02 99 09 70 16.
2 - **Procédure de passation** : procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1^{er} du Code de la commande publique.
3 - **Objet du marché** : travaux pour l'aménagement des espaces publics.
4 - **Prestations divisées en lots** :
Lot 1 : voiries, réseaux et divers (VRD),
Lot 2 : aménagements paysagers,
Lot 3 : maçonneries serrureries.
5 - **Date prévisionnelle de commencement des travaux** : 4e trimestre 2022.
6 - **Modalités de retrait du dossier de consultation** : retrait dématérialisé : les dossiers de consultation sont disponibles gratuitement à l'adresse suivante : www.megalys.bretagne.bzh
7 - **Lieux et conditions de remise des plis** : les plis contenant les candidatures et les offres seront remis par voie électronique sur la plateforme : www.megalys.bretagne.bzh
8 - **Date de remise des plis** : mercredi 29 juin 2022 à 17 h 00 heures.
9 - **Date d'envoi à la publication** : 2 juin 2022.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Anjou Bleu Communauté

Travaux pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance réglementaire de l'assainissement des eaux usées et son système d'acquisition de données

AVIS D'ATTRIBUTION

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Anjou Bleu Communauté, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.
Numéro national d'identification : SIRET : 24490080900116.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Identification du marché
Intitulé du marché : travaux pour la mise en oeuvre de l'auto surveillance réglementaire de l'assainissement des eaux usées et son système d'acquisition de données.
Code CPV principal : 45232410-9.
Type de marché : travaux.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : assainissement, équipement hydraulique.
Section 3 : Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots
Renseignements relatifs à l'attribution : la procédure est abandonnée pour cause d'irréductibilité.

Avis administratifs

Préfet d'ILLE-ET-VILAINE
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du 19 mai 2022, le préfet informe les habitants de Torcé, Cormillé, Étréelles et Saint-Aubin-des-Landes, d'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la société Participations Finance Investissements (PFI), en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à une installation de traitement de surfaces située «zone d'activités de Torcé Ouest» à Torcé.
Le dossier est consultable du 29 juin 2022 (9 h 00) au 29 juillet 2022 (12 h 00) :
- en mairie de Torcé, aux heures suivantes : du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 (fermeture les samedis 16 et 23 juillet 2022),
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>
Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :
- à la mairie de Torcé, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,
- par courrier à la préfecture, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 3, avenue de la Préfecture, 35026 Rennes cedex 9,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr
«consultation de l'objet du courriel» : «consultation du public - PFI à Torcé».
À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexes. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.

Vie des sociétés

SOFIOUEST
SA au capital de 5 639 829 euros
Siège social : 38, rue du Pré-Botté
35000 RENNES
RCS Rennes B 549 200 509

CONVOCAION

Les actionnaires de la société Sofiouest sont convoqués en assemblée générale mixte à compétence ordinaire et extraordinaire, le jeudi 23 juin 2022 à 10 h 30 au siège social de la société situé 38, rue du Pré-Botté, 35000 Rennes, à l'effet de débattre sur les ordres du jour suivants :
1- Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :
- rapport de gestion du Conseil d'administration intégrant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- rapports du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés du groupe Sofiouest de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- affectation du résultat,
- renouvellement du mandat d'un administrateur.
2- Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
- modification de la durée du mandat des administrateurs, de la limite d'âge des administrateurs et du directeur général, et modification corrélatrice de l'article 24 des statuts,
- modification de l'article 34-2e des statuts relatifs aux modes de convocation de l'Assemblée générale,
- adjonction d'un article 52 relatif à la signature électronique,
- autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer, en une ou plusieurs fois, des actions gratuites existantes ou à émettre à certaines catégories de salariés de la société,
- dans l'hypothèse de l'attribution gratuite d'actions à émettre, pouvoirs à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes,
- rapport du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés et rapport spécial dans le cadre du projet d'émission d'actions gratuites,
- augmentation de capital en numéraire d'un montant de 421 932 euros par émission de 140 644 actions ordinaires nouvelles de 3 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 71,07 euros, soit avec une prime d'émission de 68,07 euros par action à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société,
- décision à prendre concernant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail,
- suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés,
- pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour la constatation, dans les conditions prévues par l'Assemblée Générale Extraordinaire, de la réalisation effective de l'augmentation de capital et de la mise à jour corrélatrice des articles 6 et 7 des statuts,
- pouvoirs pour l'exécution des formalités,
- questions diverses.
Dans le cas où il serait impossible aux actionnaires d'assister à cette Assemblée, il leur sera possible de se faire représenter ou de voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires.



Commune de LE PERTRE
Projet de révision du Plan local d'urbanisme de Le Pertre
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté en date du 16 mai 2022, M. le Maire de Le Pertre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme de Le Pertre destiné à régir l'aménagement de son territoire en définissant des zones constructibles notamment pour le développement de l'habitat et des activités économiques (autour du bourg et de la zone économique de la Haute Rivière) et pour garantir la protection des espaces agricoles et naturels du territoire.
L'enquête publique se déroulera du mardi 7 juin 2022 à 9 h 00 au vendredi 8 juillet 2022 inclus à 18 h 30, soit une durée de 32 jours.
Par une décision en date du 22 mars 2022, M. le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Danièle Faysse, urbaniste, en qualité de commissaire enquêteur.
Le Plan local d'urbanisme a été soumis à une évaluation environnementale jointe au rapport de présentation du PLU et ayant fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne, avis joint au dossier d'enquête publique.
Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis au titre de la procédure, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :
- sur support papier au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre, aux jours et heures habituels d'ouvertures, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 18 h 30,
- sous format numérique sur le site internet disponible à l'adresse suivante : www.lepertre.fr.
Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Le Pertre, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus.
Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la commune de Le Pertre, 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre ou par mail à mairie@lepertre.fr.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :
Jours, date, horaires, lieux :
- mardi 7 juin 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Le Pertre,
- mercredi 15 juin 16 h 30 à 18 h 30 en mairie de Le Pertre,
- samedi 2 juillet 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Le Pertre,
- vendredi 8 juillet 16 h 30 à 18 h 30 en mairie de Le Pertre.
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser à la commissaire enquêteur :
- par courrier (dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Le Pertre, 2, place de l'Église, 35370 Le Pertre, adressé à Mme la Commissaire enquêteur,
- sur le registre d'enquête papier prévu à cet effet et disponible à la mairie de Le Pertre,
- par voie électronique par mail à l'adresse suivante : plu.enquetepublique@lepertre.fr en indiquant en objet : «enquête publique PLU»,
- lors des permanences de la commissaire enquêteur.
À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur à la mairie de Le Pertre ou sur son site internet : www.lepertre.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.
À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur, le Plan local d'urbanisme de Le Pertre sera soumis à l'approbation du conseil municipal par voie de délibération.
Le présent avis est affiché à la mairie du Pertre et sur différents points du territoire communal de Le Pertre.

Autres légales

Arrêté n° CTSA/53/2022/001 du 27 avril 2022 portant sanctions administratives à l'encontre de la société SARL Transports Dréau, ZA de Kervoasdoue, 29270 Carhaix-Plouguer, n° Siren 431 297 647

EXTRAIT

Considérant la nature et la répétition des infractions relevées à l'encontre de l'entreprise de transport de marchandises SARL Transports Dréau et suite à l'avis de la commission territoriale des sanctions administratives de Bretagne réunie le 22 avril 2022, le préfet de la région de Bretagne a prononcé, par arrêté n° CTSA/53/2022/001 du 27 avril 2022, à l'immobilisation de trois véhicules pour une durée de trois mois et au retrait, à titre temporaire, de quatre copies conformes pour une durée de trois mois, de la licence communautaire n° 53/2022/0000046.

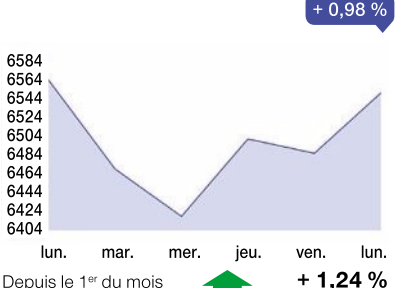
Découvrez les nouveautés des Editions OUEST-FRANCE
Beaux-livres
Maison décoration
Tourisme • Histoire Cuisine
Loisirs créatifs • Pratique
Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

MARCHÉS PUBLICS
TOUTES LES PLATEFORMES TOUS LES APPELS D'OFFRES TOUS LES DCE
LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici
1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

La Bourse

Séance du lundi 6 juin 2022

CAC 40 6548,78 points
+0,98 %



Depuis le 1^{er} du mois
+1,24 %
-8,45 %

SBF 120

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Accor	30,11	30,64	+ 1,76	+ 7,70
ADP	137,05	136,35	+ 0,95	+ 22,11
Air France-KLM	1,69	1,723	+ 1,98	- 11,75
Air Liquide	161,8	148,26	+ 0,80	+ 6,37
Airbus Grp	108,68	111,34	+ 2,45	- 0,91
Albioma	50	50	-	+ 45,86
Ald	13,16	13,06	- 0,76	+ 0,93
Alstom	26,57	26,32	- 0,94	- 15,70
Altea	145,4	143,8	- 1,10	- 14,20
Alten	123,8	124	+ 0,16	- 21,77
Amundi	53,35	54,4	+ 1,97	- 25,02
Apsaram	39,64	39,18	- 1,16	- 17,76
Arcelemittal	30,35	30,81	+ 1,52	+ 9,47
Arkema	116,35	117,05	+ 0,60	- 5,49
Atos SE	25,92	26,54	+ 2,39	- 29,02
Axa	23,505	23,895	+ 1,66	- 8,76
Bic	54,6	54,3	- 0,55	+ 14,76
bioMerieux	93,85	95,26	+ 1,50	- 23,73
BNP Paribas	52,56	53,28	+ 1,37	- 12,33
Bolloré	4,938	4,946	+ 0,16	+ 0,53
Bouygues	31,98	32,07	+ 0,28	+ 1,84
Bureau Veritas	26,59	26,67	+ 1,31	- 9,01
Cap Gemini	179,95	182,25	+ 1,28	- 15,43
Carrefour	19,7	19,62	- 0,41	+ 21,83
Casino Guichard	17,44	17,85	+ 2,35	- 22,89
CGG	1,109	1,121	+ 1,13	+ 76,16
CNP Assurances	20,82	20,82	-	- 4,28
Coface	10,88	11,02	+ 1,29	- 12,05
Covivio	66,8	67,25	+ 0,67	- 6,86
Credit Agricole	10,01	10,158	+ 1,48	- 19,06
Danone	55,9	55,9	-	+ 2,40
Dassault Aviation	163,5	164,6	+ 0,67	+ 73,26
Dassault Systemes	38,82	39,57	+ 1,93	- 24,35
Derichebourg	7,52	7,59	+ 0,93	- 25,22
Edenred	45,38	45,85	+ 1,04	+ 13,01
EDF	8,374	8,364	- 0,12	- 15,49
Eiffage	91,98	92,19	+ 1,31	- 3,01
Elior	2,806	2,904	+ 3,49	- 54,38
Elis	14,62	14,68	+ 0,41	- 3,55
Engie	12,474	12,602	+ 1,03	- 3,17
Eramet	142	142,4	+ 0,28	+ 97,92
EssilorLuxottica	152,4	151,8	- 0,39	- 18,93
Eurazo	72,55	72,2	- 0,48	- 5,99
Europi	14,388	14,53	+ 0,99	+ 21,08
Eurofins Scient.	85,18	86	+ 0,96	- 20,96
Euronext	78,1	79,26	+ 1,49	- 13,14
Europcar Mobility	0,507	0,508	+ 0,04	+ 0,28
Eutelsat Com.	11,21	11,15	- 0,54	+ 3,87
Faurecia	23,78	26,1	+ 9,76	- 37,60
FDJ	34,07	34,06	- 0,03	- 12,53
Fnac Darty	45,04	45,64	+ 1,33	- 20,63
Gecina	106,5	108,2	+ 1,60	- 11,96
Getlink	17,775	17,97	+ 1,10	- 23,62
GET	124,95	124,7	- 0,20	- 51,61
Hermès intl	119	1127	+ 0,72	- 26,63
lcaode	54	54,15	+ 0,28	- 14,18
Imerys	34,94	35,14	+ 0,57	- 3,83
Interparfum	51,6	52,1	+ 0,97	- 29,12
Ipsos	94,2	93,15	- 1,12	+ 15,71
Ipsos	46,3	46,4	+ 0,22	+ 12,48
JCF Decaux	18,02	18,34	+ 1,78	- 16,64
Kering	521	526,1	+ 0,98	- 25,58
Kipierre	21,03	21,34	+ 1,47	+ 2,35
Korian	18,68	18,96	+ 1,50	- 31,90
Lagardere	24,96	24,96	-	+ 2,38
Legrand	79,9	80,5	+ 0,75	- 21,77
L'Oréal	327,9	333,1	+ 1,59	- 20,11
LMVH	609,1	613,8	+ 0,77	- 15,57
M6-Metropole TV	16,57	16,57	-	- 3,44
Maison du Monde	12,5	12,45	- 0,40	- 38,85
McPhy Energy	15,885	16,15	+ 1,67	- 25,37
Mercialys	9,42	9,41	- 0,11	+ 9,80
Michelin	121,95	123,15	+ 0,98	- 14,57
Nacem	39,19	40,08	+ 2,27	+ 5,03
Nexans	94,1	94,35	+ 0,27	+ 9,90
Nexity	26,58	26,86	+ 1,05	- 35,03
Orange	11,566	11,486	- 0,61	+ 22,02
Orpea	24,9	25,73	+ 3,33	- 70,19
OVH	18,535	19,425	+ 4,80	- 23,52
Pernod Ricard	182,35	183,8	+ 0,80	- 13,10
Plastic Omn.	17,29	17,95	+ 3,82	- 21,48
Publicis Groupe	51,06	51,9	+ 1,65	- 12,33

DOW JONES (N.Y. à 18h) 33059,09 points +0,48 %
NASDAQ (N.Y. à 18h) 12123,26 points +0,92 %
NIKKEI (Tokyo) 27915,89 points +0,56 %
EUROSTOXX 50 3841,06 points +1,52 %
DAX (Francfort) 14653,81 points +1,34 %
SBF 120 (Paris) 5084,9 points +0,99 %
Le baril de Brent à Londres 119,48 \$ -0,28 %

Et sur ouest-france.fr/bourse

Le marché de l'or

	Précédent	Dernier	% variation	% 31/12
Lingot	56490	56490	0,00	+ 9,18
Renoult	249,8	249,8	0,00	+ 13,24